
Déclaration de la fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires au Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 7 octobre 2015

Contre les nouveaux programmes trop denses, inapplicables et sans moyens !

En grève le 8 octobre

Demain à l'appel des organisations CGT, Solidaires, FSU, UNEF et UNL, les salarié-es de la fonction publique comme du privé, les chômeurs-euses, les étudiant-es, les lycéen-nes et les retraité-es seront mobilisé-es par la grève, en manifestations et rassemblements, pour faire entendre la nécessité de créer les emplois indispensables dans le privé comme dans le public, d'augmenter les salaires et les pensions, de réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, d'optimiser les conditions de travail, de conforter la protection sociale et de protéger socialement les jeunes notamment en leur garantissant un droit à l'autonomie.

En effet les capitalistes nous coûtent cher !

Les mesures en faveur des entreprises, sans contreparties, non seulement n'ont aucun effet sur le taux de chômage, mais donnent lieu dans les entreprises à des chantages à l'emploi pour imposer des baisses de salaires et un allongement du temps de travail. Cela nourrit la désespérance sociale sur laquelle prospère l'extrême droite. Le projet de «dégraissage» le code du travail est une menace de plus sur les droits des salarié-es.

Pourtant de l'argent il y en a !

Alors que nos salaires sont gelés dans le public comme dans le privé, en 2014, les rémunérations des dirigeant-es du CAC 40 ont progressé de 10%, grâce à la hausse des attributions d'actions et d'options. Leurs rémunérations globales, toutes rémunérations confondues, atteignent le chiffre vertigineux de 153 millions d'euros, en hausse de

10,1% par rapport à 2013. 16 patron-nes du CAC 40 ont perçu plus de 4 millions d'euros en 2014, dont celui du constructeur automobile Renault, Carlos Ghosn, qui a enregistré une hausse de 174% de ses rémunérations portées à 7,161 millions.

Egalité femmes/hommes : tout reste à faire !

Quant à l'égalité salariale femmes/hommes, elle reste à faire : le salaire net mensuel en équivalent temps plein des femmes est inférieur de 19,7 % à celui des hommes. Exprimé en salaire horaire net, cet écart de 18,4% en moyenne varie selon les zones d'emploi, de 1,6 % à 26,9 % en défaveur des femmes.

P.P.C.R. : hypothétiques augmentations salariales contre régressions statutaires

Plus précisément dans la fonction publique, ce n'est pas le protocole sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui va permettre de faire progresser les rémunérations. Si certaines organisations, notamment dans l'éducation, continuent à voir suffisamment d'aspects positifs pour accepter ce protocole, SUD éducation et notre Union syndicale Solidaires se félicitent qu'une majorité du mouvement syndical ait choisi de le refuser :

- parce qu'il ne rattrape en aucune façon le gel des salaires de la fonction publique depuis plusieurs années,
- parce que les augmentations pour la catégorie C, la moins bien rémunérée, sont ridiculement faibles ; pour la catégorie A, dont font partie les enseignant-es, les gains sur certains échelons seraient en fait annulés par un allongement des carrières.

- parce que ces prétendues avancées seraient octroyées en échange d'une mobilité contrainte accrue, de créations de corps trans fonction publique avec un renforcement des logiques contractuelles.

Les mesures annoncées dans ce protocole vont dans le sens d'une remise en cause des garanties statutaires. Elles doivent être mises en relation avec les dernières déclarations provocatrices du Ministre de l'Économie remettant en question le statut des fonctionnaires, alors que nos différents statuts sont déjà attaqués par les réformes successives de notre ministère.

C'est pourquoi ce qui sera, désormais, un projet de loi, doit être combattu.

Dans l'éducation, les raisons de se mobiliser ne manquent guère non plus !

La politique éducative du ministère est symptomatique des politiques libérales du gouvernement. En aggravant les inégalités, la réforme du collège s'inscrit dans la logique de la réforme des rythmes scolaires, catastrophique pour les enseignant-es comme pour les élèves. En organisant « l'autonomie » des établissements (en réalité l'accroissement du pouvoir de décision des chefs d'établissement), elle généralise la concurrence par le même processus que les universités et les lycées ont subi ces dernières années. Cette réforme est directement liée à la modification statutaire du second degré (aggravation de la surcharge de travail, mise en concurrence et hiérarchisation des personnels, multiplication des pouvoirs hiérarchiques...) et aux attaques générales contre les statuts. Elle organise la pénurie et s'inscrit ainsi dans le cadre général de la politique d'austérité du gouvernement et de l'UE.

Pour des alternatives sociales et émancipatrices !

C'est pourquoi dans ce contexte où l'emploi et les salaires restent les préoccupations majeures, contre l'austérité et pour des alternatives sociales et émancipatrices, nous exigeons une autre politique économique et sociale et nous manifesterons demain 8 octobre pour nos légitimes revendications :

- Augmentation des salaires, des minima sociaux et des pensions !
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes, avec des mesures immédiates pour annuler les discriminations existantes.

- Défense de la protection sociale et augmentation des pensions de retraite, des allocations chômage, des minima sociaux.

- Amélioration des conditions de travail !

- Créations de postes à la hauteur des besoins et attribution des moyens nécessaires au service public.

Toujours à propos du 8 octobre et en lien avec la séance du CSE qui se tiendra, nous tenons à souligner que nous sommes scandalisé-es et trouvons inadmissible qu'elle se tienne un jour de grève, à laquelle ont appelé plusieurs des organisations qui y siègent, et que les demandes de report faites par la CGT et nous-mêmes n'aient pas été entendues.

Nous réitérons donc notre demande de report de cette séance et demandons un vote pour le report de la séance de demain.

Un faux « dialogue social » pour un vrai passage en force.

Pour autant, nous ne sommes pas surpris-es du mépris avec lequel sont traité-es les représentant-es des personnels. Il est à l'image de la conception du dialogue social de ce gouvernement qui n'hésite pas à faire passer ces réformes en force.

Nous en voulons pour preuve la décision récente d'imposer unilatéralement son Protocole sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), foulant aux pieds ses propres règles puisque ce texte n'a pas reçu l'aval d'organisations syndicales représentant, d'après les élections professionnelles, une majorité des personnels.

Dans l'Éducation, alors que la colère gronde chez les personnels des collèges contre une réforme ahurissante, les formations obligatoires se mettent en place à marche forcée pour les personnels en lieu et place d'une formation continue choisie.

Les textes des programmes du collège adossés à cette réforme sont présentés à ce CSE. C'est inacceptable !

Dans le même esprit de mépris des instances et de leur fonctionnement démocratique, nous constatons également que, pour la seconde fois en deux semaines, la ministre a choisi de s'adresser à la presse en lui donnant la primeur des annonces sur les réformes qu'elle voudrait engager, alors que les textes afférents sont censés être présentés et débattus dans le cadre du CSE, et que même les représentant-es du personnel ne disposaient pas de ces textes. Et ultime provocation : cela les mêmes jours que les réunions des instances du CSE.

Allons-nous devoir prendre des cartes de presse pour avoir la primeur du contenu des textes que nous sommes censés discuter dans le cadre du CSE ? Ceci dit, cela nous permettrait peut-être d'avoir un temps plus convenable pour y travailler.

Des nouveaux programmes trop denses, inapplicables et sans moyen !

Enfin pour finir et revenir à l'ordre du jour de ce CSE consacré aux programmes des cycles 2, 3 et 4. Si on peut s'accorder sur la nécessité qu'il y avait de revoir et abroger les programmes de 2008, la méthode employée et les propositions qui en découlent ne sont pas satisfaisantes pour autant.

Le simulacre de consultations des personnels qui a été organisé a comprimé intensément les délais pour aborder les nombreuses problématiques soulevées en termes d'organisation du travail, d'égalité d'accès aux formations, et de contenu.

Leur densité ne permettra pas aux équipes pédagogiques de s'en saisir, d'autant plus que ces nouveaux programmes concernent l'ensemble du primaire et du collège et toutes les disciplines, qu'ils modifieraient considérablement l'organisation du travail et le contenu des enseignements, et qu'ils demanderaient aux équipes pédagogiques une prise en charge collective de certains enseignements (sciences en 6^e, enseignements interdisciplinaires, parcours artistiques), et un travail inter-degrés notamment pour le cycle 3 (CM1, CM2, 6^e).

Dans ce cadre les programmations par cycles posent un certain nombre de questions sur lesquelles nous reviendrons.

De plus, **ces programmes intègrent les contre réformes que nous combattons : socle commun, réforme des rythmes scolaires et mise en place des PEDT, les programmes d'EMC et la réforme du collège.**

Enfin, au delà des déclarations d'intention et de la volonté avec ces nouveaux programmes de prendre en compte la diversité des élèves, il reste pour nous l'essentiel :

Quelles garanties de progrès et de réussite pour tous les élèves ?

Quelle volonté politique et quels moyens pour leur mise en œuvre ?

Quand on constate les disparités, selon les territoires et les communes, dans les moyens humains et matériels alloués aux écoles, l'inégalité d'accès à la culture et à l'ouverture

sur le monde, le sous-équipement en matériel numérique, la mise en œuvre des rythmes scolaires...

Quand l'institution n'est pas capable de créer des postes en nombre suffisant pour mettre un-e enseignant-e titulaire et formé-e devant chaque classe à la rentrée et assurer les remplacements au quotidien.

Quand la seule vocation des RASED est réduite à la détection des difficultés scolaires et non à leur prévention et à leur remédiation.

Quelle individualisation des regards avec des effectifs qui dépassent dans certains endroits les 30 élèves par classe ?

Quel respect du rythme de l'enfant dans la construction de ses apprentissages ?

Quand le nouveau calendrier scolaire fait la part belle aux intérêts marchands des lobbies du tourisme et prévoit des périodes travaillées de 10 à 12 semaines ?

Quand la réforme dite des rythmes scolaires n'a fait que dégrader les conditions d'apprentissage : fatigue accrue, perte des repères, absentéisme, confusion ...

En quoi ces programmes vont-ils permettre de répondre aux besoins des élèves les plus fragiles ? Où est la bienveillance de l'école à l'égard des plus précarisés-es ?

Quand des communes interdisent l'accès en refusant d'y inscrire les enfants Rroms ou les enfants dont les familles sont hébergées par d'autres,

Quand les moyens dédiés au système d'interprétariat public gratuit pour les familles allophones sont sans cesse remis en cause,

Quelle équité quand les AVS recruté-e-s pour aider ces élèves ne bénéficient d'aucune formation et sont largement précarisés-es par leur salaire et leur statut et que leur nombre a diminué considérablement cette rentrée ?

Quand les postes ASH sont de plus en plus souvent confiés à des enseignant-es sans véritable formation.

Où est passée l'égalité fille-garçon ?

L'égalité fille-garçon n'est évoquée que dans les programmes d'EPS. Quelle ironie après l'abandon des ABCD de l'égalité, recul honteux du gouvernement face aux pressions des réactionnaires !

Quels moyens pour la formation initiale et continue pour des enseignant-es à ces nouveaux programmes ?

Ce ne sont pas quelques clics avec des ressources mises en ligne sur éducol ou les soi-disant formations dispensées via magistère qui permettront aux enseignant-es de les appréhender...

Tant qu'il n'y aura aucun véritable moyen pour l'école, on pourra toujours réformer tous les programmes que l'on veut.

SUD éducation revendique :

- La réduction du nombre d'élèves par classes**
- La création des postes de titulaires en nombre suffisant**
- Des RASED complets avec départs en formation : restitution des 5 000 postes supprimés sous Sarkozy, puis création de RASED complets en nombre suffisant partout**
- Un recrutement massif de personnels médico-sociaux grâce notamment à des conditions attractives : infirmier-es, médecins scolaires, assistant-es sociaux**
- Une véritable formation pour les AVS et pour les enseignant-es en ASH**
- Du temps pour le travail en équipe**
- L'accueil de tous les enfants et de leurs familles, obligation légale, en donnant aux parents non-francophones les moyens de comprendre l'école et ses objectifs par l'emploi d'interprètes**
- La garantie de l'égalité de traitement pour tous les élèves sur tout le territoire.**